

Lausanne, le 14 juillet 2025

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint des comptes annuels 2024 à l'assemblée générale ordinaire des membres de l'Association UWW – United World Wrestling, Corsier-sur-Vevey

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de UWW – United World Wrestling pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant des capitaux propres de CHF 24'620'248.89, ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux SWISS GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Sans apporter de réserve dans notre opinion de contrôle, nous attirons l'attention sur la note de l'annexe aux comptes annuels, dans laquelle il est fait état d'un changement de référentiel comptable. En effet, la société a appliqué, pour l'établissement des comptes annuels 2024, les Swiss GAAP RPC en lieu et place des dispositions du Code des obligations suisse. Cette information est importante pour la compréhension des comptes annuels.

Ofisa Berney Associés SA

ofisa | BA Signature électronique qualifiée

ofisa | BA Signature électronique qualifiée

Antoine COTTIER
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jérôme BERSIER
Réviseur agréé

Audit

Juridique

Comptabilité

Fiscalité

Payroll

Annexe : comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe)

Corporate finance & Consulting



UNITED WORLD
WRESTLING

Rapport financier 2024



Table des matières

Bilan au 31 décembre 2024	3
Compte d'exploitation au 31 décembre 2024	4
Tableau des flux de trésorerie 2024	5
Tableau de variation du capital.....	6
Annexe aux comptes annuels 2024	7
Principes de présentation des comptes et indications sur l'association	7
Explications relatives au bilan	11
Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2024	14
Explications relatives au compte de résultat.....	15
Informations légales selon art. 959c CO et autres	18
Rapport de performance	19

Changement de référentiel comptable

À compter de l'exercice 2024, United World Wrestling (UWW) a adopté pour la première fois les Recommandations relatives à la présentation des comptes **Swiss GAAP RPC**. Cette adoption vise à améliorer la transparence financière et à répondre aux recommandations de la branche en matière de bonne gouvernance du sport international.

L'adoption des Swiss GAAP RPC en général, et plus particulièrement de la **Swiss GAAP RPC 21** destinée aux organisations à but non lucratif, a entraîné des modifications dans la présentation des états financiers, notamment en ce qui concerne la structure du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Le point II. de l'annexe décrit en détail les modifications que l'application de ces normes ont entraînées.

L'association continuera d'appliquer la Swiss GAAP RPC 21 pour les exercices futurs, conformément aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques comptables en Suisse.

Note éditoriale : dans un souci de lisibilité, le masculin est utilisé à titre neutre dans ce document. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes et les personnes non binaires.

Impressum

Éditeur

United World Wrestling
Rue du Château 6
CH-1804 Corsier-sur-Vevey
Tél. : +41 21 312 84 26
Courriel : info@uww.org

Rédaction et mise en page

Yannick Golliard

Site web : www.org

Bilan au 31 décembre 2024

Valeurs effectives selon les normes Swiss GAAP RPC Notes 31.12.2024 % 31.12.2023 %

Actif

Actif circulant		14'265'894.28	35.8%	6'895'070.20	22.1%
Liquidités	1.1	10'371'757.75	26.0%	3'786'250.39	12.1%
Actifs cotés en bourse détenus à court terme		81'913.22	0.2%	57'007.00	0.2%
Créances résultant des livraisons et des prestations	1.2	1'223'452.73	3.1%	1'890'356.44	6.0%
Autres créances à court terme	1.3	200'592.29	0.5%	269'678.87	0.9%
Actifs de régularisation	1.4	2'388'178.29	6.0%	891'777.50	2.9%
Actif immobilisé		25'608'213.12	64.2%	24'362'726.03	77.9%
Immobilisations financières	1.5	19'953'555.83	50.0%	18'523'719.25	59.3%
Immobilisations corporelles	1.6	5'556'533.98	13.9%	5'702'888.77	18.2%
Immobilisations incorporelles	1.6	98'123.31	0.3%	136'118.01	0.4%
Total Actif		39'874'107.40	100.0%	31'257'796.23	100.0%

Passif

Engagements à court terme		5'217'974.74	13.0%	2'983'108.24	9.5%
Dettes résultant des livraisons et des prestations	2.1	557'904.95	1.3%	641'231.80	2.0%
Autres dettes à court terme	2.2	1'958'454.64	4.9%	850'687.39	2.7%
Passifs de régularisation	2.3	2'701'615.15	6.8%	1'491'189.05	4.8%
Engagements à long terme		10'021'561.89	25.1%	-.--	0.0%
Contribution CIO 2025-2027	2.4	10'021'561.89	25.1%	-.--	0.0%
Capital des fonds		14'321.88	0.1%	14'321.88	0.1%
Fonds affectés à un but précis	p. 6	14'321.88	0.1%	14'321.88	0.1%
Capital de l'organisation		24'620'248.89	61.8%	28'260'366.11	90.4%
Capital libre	p. 6	28'260'366.11	70.9%	33'718'853.12	107.9%
Perte de l'exercice		(3'640'117.22)	(9.1%)	(5'458'487.01)	(17.5%)
Total Passif		39'874'107.40	100.0%	31'257'796.23	100.0%

Compte d'exploitation au 31 décembre 2024

Valeurs effectives selon les normes Swiss GAAP RPC	Notes	31.12.2024	%	31.12.2023	%
		CHF		CHF	
Produits d'exploitation					
Taxes membres	3.1	1'812'768.43	22.3%	2'018'985.61	26.4%
Compétitions	3.2	1'556'290.13	19.1%	3'440'366.37	45.0%
Médias et audiovisuels	3.3	1'237'015.52	15.2%	1'090'038.53	14.2%
Sponsoring et publicité	3.4	475'281.72	5.8%	538'842.95	7.0%
Contribution CIO (Jeux Olympiques 2024)	3.5	3'340'520.63	41.1%	-.--	0.0%
Subventions privées	3.6	329'175.55	4.0%	286'303.08	3.7%
Autres produits	3.7	69'694.21	0.9%	173'080.98	2.3%
Dons affectés	3.8	-.--	0.0%	14'321.88	0.2%
Pertes sur débiteurs, variation du croire	3.9	(688'619.79)	(8.5%)	88'091.14	1.2%
Charges d'exploitation					
Licences UWW	4.1	(544'166.40)	6.8%	(522'317.56)	5.9%
Compétitions	4.2	(2'376'232.09)	29.7%	(3'348'280.03)	38.1%
Médias et audiovisuels	4.3	(1'741'483.84)	21.7%	(1'238'968.46)	14.1%
Sponsoring et publicité	4.4	(219'785.41)	2.7%	(224'637.45)	2.6%
Développement (Assistance technique)	4.5	(2'574'666.88)	32.2%	(2'972'776.81)	33.8%
Lutte anti-dopage	4.6	(551'617.23)	6.9%	(481'698.96)	5.5%
Charges de personnel					
	5	(2'513'117.23)	100%	(2'548'219.02)	100%
Charges administratives					
Frais des locaux	6.1	(88'527.22)	3.4%	(95'274.53)	3.8%
Entretien et maintenance IT	6.2	(481'070.06)	18.3%	(686'539.42)	27.2%
Honoraires administratifs	6.3	(807'123.65)	30.7%	(630'321.68)	25.0%
Assurances	6.4	(56'718.00)	2.2%	(58'765.60)	2.3%
Voyages et représentation	6.5	(415'710.89)	15.8%	(344'595.59)	13.7%
Communication	6.6	(296'166.35)	11.3%	(259'872.85)	10.3%
Autres charges administratives	6.7	(89'424.27)	3.4%	(91'388.19)	3.6%
Amortissements et corrections de valeur sur postes de l'actif immobilisé	p. 14	(391'887.14)	14.9%	(355'041.35)	14.1%
Résultat d'exploitation					
Résultat financier net	7	1'376'572.05		645'068.44	
Résultat exceptionnel net	8	(1'119.01)		119'433.39	
Résultat avant variation du capital des fonds					
Variation du capital des fonds	p. 6	-.--		(14'321.88)	
Perte de l'exercice					
		(3'640'117.22)		(5'458'487.01)	

Tableau des flux de trésorerie 2024

Valeurs effectives selon les normes Swiss GAAP RPC	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Perte de l'exercice	(3'640'117.22)	(5'458'487.01)
Variation du capital des fonds	-.--	14'321.88
Amortissements	391'887.14	355'041.35
(Diminution)/augmentation des provisions	10'702'368.73	(94'440.66)
Diminution/(augmentation) des titres de l'actif circulant	(24'906.22)	(57'007.00)
Diminution/(augmentation) des créances	55'183.45	(291'111.24)
Diminution/(augmentation) des actifs de régularisation	(1'496'400.79)	(454'232.30)
(Diminution)/augmentation des dettes à court terme	1'024'440.40	97'316.06
(Diminution)/augmentation des comptes de régularisation passifs	1'210'426.10	(1'590'624.62)
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	8'222'881.59	(7'479'223.54)
(Investissement)/désinvestissement dans des immobilisations corporelles	(173'502.07)	(31'474.20)
(Investissement)/désinvestissement dans des immobilisations financières	(1'429'836.58)	503'125.84
(Investissement)/désinvestissement dans des immobilisations incorporelles	(34'035.58)	(36'300.97)
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	(1'637'374.23)	435'350.67
(Diminution)/Augmentation des dettes financières	-.--	(12'900.00)
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	-.--	(12'900.00)
Variation des liquidités	6'585'507.36	(7'056'772.87)
État des liquidités au 1.1	3'786'250.39	10'843'023.26
État des liquidités au 31.12	10'371'757.75	3'786'250.39
Justificatif variation des liquidités	6'585'507.36	(7'056'772.87)

Tableau de variation du capital

2024		État 1.1	Allocations	Transferts internes	Utilisation	Total variation	État au 31.12
Total Capital des fonds		14'321.88	0.00	0.00	0.00	0.00	14'321.88
Fonds Earthquake TUR/SYR	a)	14'321.88	0.00	0.00	0.00	0.00	14'321.88
Total Capital de l'organisation		28'260'366.11	0.00	(3'640'117.22)	0.00	(3'640'117.22)	24'620'248.89
Capital libre de l'organisation		28'260'366.11	0.00	(3'640'117.22)	0.00	(3'640'117.22)	24'620'248.89
2023		État 1.1	Allocations	Transferts internes	Utilisation	Total variation	État au 31.12
Total Capital des fonds		0.00	14'321.88	0.00	0.00	14'321.88	14'321.88
Fonds Earthquake TUR/SYR	a)	0.00	14'321.88	0.00	0.00	14'321.88	14'321.88
Total Capital de l'organisation		33'718'853.12	0.00	(5'458'487.01)	0.00	(5'458'487.01)	28'260'366.11
Capital libre		33'718'853.12	0.00	(5'458'487.01)	0.00	(5'458'487.01)	28'260'366.11

a) Fonds *Earthquake TUR/SYR*

À la suite du tremblement de terre survenu le 6 février 2023 entre la Turquie et Syrie qui a causé la mort de dizaines de milliers de personnes, dont neufs lutteurs participant à un tournoi dans la région, une brève collecte de dons a été lancée par UWW afin de financer un projet local de reconstruction. À la date du bilan, les fonds disponibles n'ont pas encore été utilisés.

Annexe aux comptes annuels 2024

Principes de présentation des comptes et indications sur l'association

I. Principes pour la comptabilité et la présentation des comptes

La présentation des comptes pour les années 2024 et 2023 est conforme aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (principe « true and fair view »). Par ailleurs, les comptes annuels répondent aux principes de la législation suisse, et en particulier aux règles relatives à la comptabilité commerciale et à l'établissement des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

II. Modification des principes de présentation des comptes

À compter de l'exercice 2024, UWW a décidé de suivre les recommandations en matière de bonne gouvernance dans le sport international, émises par International Partnership Against Corruption in Sport (IPACS) et relayées par le Comité International Olympique (CIO) et l'Association des fédérations internationales olympiques des sports d'été (ASOIF), en adoptant les normes Swiss GAAP RPC comme référentiel comptable. Cette adoption vise à fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément aux principes des Swiss GAAP RPC.

UWW a également adopté la RPC 21 applicable aux organisations à but non lucratif afin de refléter sa volonté de mieux présenter ses activités et son engagement non lucratif.

Principaux impacts du changement de référentiel :

a) Modifications dans la présentation du bilan, du compte de résultat

Conformément à la RPC 21, le bilan est désormais structuré de manière à distinguer les éléments suivants :

- Fonds affectés : montants alloués à des projets ou activités spécifiques selon des restrictions internes ou externes.
- Capital organisationnel : représente les ressources propres non affectées à un usage particulier.

Cette nouvelle présentation diffère du schéma utilisé jusqu'en 2023, notamment par :

- La mise en évidence des fonds affectés en tant que catégorie intermédiaire entre les fonds propres et les dettes.
- La suppression de la présentation traditionnelle des capitaux propres commerciaux, remplacés par des postes reflétant la spécificité de l'activité non lucrative.

Le terme « compte d'exploitation » remplace désormais le terme « compte de résultat ». La présentation du compte d'exploitation selon RPC 21 (méthode de l'affection des charges par fonction) diffère du schéma utilisé jusqu'en 2023, par :

- La mise en évidence des donations reçues (affectées ou libres) et des contributions du secteur public.
- La mise en évidence des éventuelles charges de collecte de fonds et de publicité générales.
- Le résultat annuel est présenté avant et après variation du capital des fonds.

b) Immobilisations corporelles

Jusqu'à l'exercice 2023, les immobilisations corporelles meubles et immeubles étaient amorties intégralement dans l'année de leur acquisition à des fins de simplification administrative. Leur valeur comptable était ramenée à CHF 1 au bilan.

Conformément à la RPC 2, les actifs immobilisés détenus à des fins d'exploitation doivent être comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis systématiquement sur leur durée de vie utile estimée.

Ainsi, à la date de transition, une réévaluation des actifs corporels a été effectuée. Les actifs encore en service ont été réintégrés au bilan à une valeur estimée reflétant leur coût d'origine diminué des amortissements cumulatifs calculés rétroactivement selon leur durée de vie utile.

Méthodologie d'estimation

La valeur comptable initiale des actifs corporels a été recalculée sur la base :

- du coût d'acquisition initial (lorsqu'il était disponible),
- d'une estimation fondée sur des données internes,
- et d'une application d'amortissements linéaires standards par catégorie (par ex. : 3-5 ans pour le matériel informatique, 10 ans pour le mobilier, etc.).

Effet de la transition sur les états financiers

La réintégration de ces actifs corporels a entraîné une augmentation de l'actif total au bilan d'ouverture 2024. Cette différence a été comptabilisée dans les capitaux propres en tant qu'effet de changement de référentiel, conformément aux exigences de la RPC 1.

Comparabilité

Pour assurer une comparabilité, les chiffres de l'exercice précédent (2023) ont été retraités selon la nouvelle présentation :

		2023		2023
	Notes	Swiss GAAP	Ajustements avec effet sur résultat	Ajustements sans effet sur résultat
Actif				
Actif circulant		6'895'070.20	-.--	529'101.40
Liquidités	a)	3'786'250.39	-.--	472'094.40
Actifs cotés en bourse détenus à c.t	b)	57'007.00	-.--	57'007.00
Créances résultant des livr. et prestations		1'890'356.44	-.--	-.--
Autres créances à court terme		269'678.87	-.--	-.--
Actifs de régularisation		891'777.50	-.--	-.--
Actif immobilisé		24'362'726.03	5'839'003.78	(529'101.40)
Immobilisations financières	a) & b)	18'523'719.25	-.--	(529'101.40)
Immobilisations corporelles	c)	5'702'888.77	5'702'885.77	-.--
Immobilisations incorporelles	c)	136'118.01	136'118.01	-.--
Total Actif		31'257'796.23	5'839'003.78	-.--
Passif				
Engagement à court terme		2'983'108.24	-.--	(14'321.88)
Dettes résultant des livr. et prestations	d)	641'231.80	-.--	342'047.33
Autres dettes à court terme	d)	850'687.39	-.--	(342'047.33)
Passifs de régularisation	e)	1'491'189.05	-.--	(14'321.88)
Capital des fonds		14'321.88	-.--	14'321.88
Fonds affectés à un but précis	e)	14'321.88	-.--	14'321.88
Capital de l'Association		28'260'366.11	5'839'003.78	-.--
Capital libre		33'718'853.12	6'113'369.96	-.--
Perte de l'exercice	f)	(5'458'487.01)	(274'366.18)	-.--
Total Passif		31'257'796.23	5'839'003.78	-.--

- a) Ajustement sans effet : correction/ventilation des fonds du marché monétaire du poste « Immobilisations financières » vers « Liquidités ».
- b) Ajustement sans effet : correction/ventilation des titres cotés en bourse détenus à court terme du poste « Immobilisations financières » vers « Actifs cotés en bourse détenus à court terme ».
- c) Ajustement avec effet : réactivation des immobilisations corporelles et incorporelles selon Tableau des immobilisations (p. 14)
- d) Ajustement sans effet : ventilation des « Créditeurs Fédérations Membres » du poste « Autres dettes à court terme » vers « Dettes résultant des livraisons et prestations ».
- e) Ajustement sans effet : ventilation de la somme des dons affectés « Earthquake » du poste « Passifs de régularisation » vers « Fonds affectés à un but précis ».
- f) Perte de l'exercice :

Perte de l'exercice 2023 (Original)	(5'184'120.83)
- Amortissements planifiés 2023 selon Tableau des immobilisations (p.14)	(355'041.35)
+ Charges de matériel réactivées (voir « Entrées 2023 » au Tableau des immobilisations)	67'775.17
+ Correction leasing et amortissement véhicule (voir ci-dessous)	12'900.00
Perte de l'exercice 2023 (Swiss GAAP RPC)	(5'458'487.01)

Leasing véhicule

Selon la RPC 13, au 31.12.2022 une dette de leasing financier sur un véhicule d'exploitation de CHF 12'900 aurait dû être portée au passif du bilan. Cette dette a été remboursée en 2023. Les conséquences sur le compte d'exploitation 2023 sont l'annulation de la charge de CHF 12'900 correspondant d'une part au remboursement mensuel du leasing, et d'autre part au rachat de la valeur résiduelle en fin de contrat.

III. Principes d'évaluation

Le principe du coût d'acquisition ou de production s'applique à des fins comptables. Les remarques suivantes s'appliquent aux postes principaux du bilan :

Liquidités :	À la valeur nominale.
Titres :	Au cours du jour de la date du bilan.
Créances :	À la valeur nominale, déduction faite des pertes de valeur éventuelles.
Stocks :	Au coût d'acquisition ou si celle-ci est plus basse, à la valeur de marché nette.
Immobilisations financières :	Au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.
Participations :	Au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.
Immobilisations corporelles :	Au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.
Immobilisations incorporelles :	Au coût d'acquisition ou si celle-ci est plus basse, à la valeur d'utilité.
Immobilier :	Au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.
Provisions :	Sur la base des sorties de fonds vraisemblables.

Devises étrangères : la comptabilité d'UWW est tenue en francs suisses (CHF). Le cours mensuel moyen fourni par l'Administration fédérale des contributions (AFC) est utilisé pour les conversions durant l'année.

Les taux de change utilisés pour l'établissement du bilan sont les cours de clôture au jour du bilan.

Devise	2024	2023
EUR 1	CHF 0.938450	CHF 0.929700
GBP 1	CHF 1.135038	CHF 1.072875
USD 1	CHF 0.906250	CHF 0.841624
JPY 1	CHF 0.576600	CHF 0.596900

Actifs faisant l'objet d'un contrat de leasing financier : la valeur de l'objet en leasing financier est portée à l'actif du bilan au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles, et la dette de leasing qui en résulte est portée au passif du bilan. Les actifs faisant l'objet de contrat de leasing financier sont amortis sur la base d'une estimation de leur durée d'utilisation, généralement la durée du contrat de leasing. Les mensualités de leasing sont décomposées entre remboursement (porté en diminution de la dette du passif) et intérêts (portés en compte de charge de leasing).

IV. Enregistrement des produits

- Prestations/fournitures : Les livraisons de marchandises et produits des prestations sont enregistrées comme produit à la date de fourniture de la prestation.
- Contribution CIO : La contribution du CIO est déterminée à la fin de l'année des Jeux Olympiques (JO) selon la méthode suivante :
- Résultat net des Jeux Olympiques (Revenus JO – Dépenses JO) réparti sur 4 années.
- Un quart du résultat est comptabilisé dans le poste « Contribution CIO » du compte d'exploitation de l'année des JO, et trois quarts du résultat est comptabilisé comme provision dans le poste « Contribution CIO » au passif du bilan.
- Dons : Les dons sont comptabilisés lors de la réception des paiements. Ils sont comptabilisés sous forme de dons liés s'ils s'inscrivent dans le cadre d'une levée de fonds pour un but précis, ou de dons libres s'il s'agit de dons spontanés sans instruction précise.

V. Indications sur l'association

Forme légale et siège

UWW est une association au sens des articles 60 ss du Code Civil Suisse. Le siège se situe à Corsier-sur-Vevey, Suisse. Elle est inscrite au Registre du Commerce depuis le 29 juin 2017.

Liste des personnes habilitées à engager l'association

M. Nenad LALOVIC, Président et membre du comité exécutif, signature individuelle.
M. Carlos ROY, Secrétaire Général et membre du comité exécutif, signature collective à deux.
M. Yannick GOLLIARD, responsable financier, signature collective à deux.

Comité Exécutif

M. Nenad LALOVIC, Président.
M. Theodoros HAMAKOS, Vice-Président.
M. Mikhaïl MAMIAŠVILI, Vice-Président.
M. Fouad MESKOUT, Vice-Président et Président d'UWW-Afrique.
M. Akhroldjan RUZIEV, Vice-Président.
Mme Rodica Maria YAKSI, Vice-Présidente et Présidente du Comité des Styles Associés.
Mme Natalia YARIGUINA, Vice-Présidente.
M. Carlos ROY, Secrétaire Général.

Parties liées

Les membres du Comité Exécutif d'UWW sont considérés comme parties liées. Les créances et dettes des parties liées sont présentées séparément dans les comptes.

Organe de révision

Ofisa | Berney associés SA, mandat accepté en 2021 pour une durée de 4 ans.

Périmètre de consolidation

UWW n'a pas de filiale ou d'institution partenaire qu'elle réunit à la majorité des voix ou d'une autre manière sous une direction uniforme.

Explications relatives au bilan

1. Actif

1.1 Liquidités

	en CHF 31.12.2024	31.12.2023
Caisse	38'544.39	26'465.68
- CHF	11'182.76	16'469.68
- EUR	15'231.47	5'566.53
- USD	12'130.16	4'429.47
Dépôts bancaires	6'583'834.24	2'893'709.66
- CHF	4'605'281.48	1'090'975.83
- EUR	1'039'970.19	1'501'077.33
- USD	916'342.58	273'754.65
- GBP	22'138.28	27'796.56
- JPY	101.71	105.29
Dépôts à court terme	2'787'111.00	-.--
- EUR	2'787'111.00	-.--
Autres liquidités à c.t.	180'906.78	472'094.40
Fonds du marché monétaire	178'995.50	472'094.40
Swap EUR/USD	1'911.28	-.--
C/c Organes auxiliaires	781'361.34	393'980.65
UWW-Europe (CHF)	80'223.37	72'563.99
UWW-Europe (EUR)	510'111.27	216'921.37
UWW-Asia (USD)	121.08	3'410.39
UWW-Ameriques (USD)	9'473.10	5'331.98
UWW-Africa (EUR)	51'627.02	18'429.19
UWW-Oceania (USD)	45'827.86	32'001.91
Associated Styles Office (CHF)	83'977.64	45'321.82
Total Liquidités	10'371'757.75	3'786'250.39

1.2 Créances résultant des livraisons et des prestations

	en CHF 31.12.2024	31.12.2023
Débiteurs Fédérations membres	1'795'808.96	1'812'762.28
Débiteurs divers	218'058.18	279'293.78
Débiteurs douteux	1'295'906.25	1'203'814.20
Ducroire	(2'086'320.66)	(1'405'513.82)
Total Crées résultant des livraisons et prestations	1'223'452.73	1'890'356.44

Les créances sont constatées à la date des contre-prestations convenues.

Le ducroire est constitué d'une provision de 5% des créances envers les tierces parties domestiques et de 10% des créances envers les tierces parties étrangères, ainsi que de la totalité des créances envers des débiteurs jugés douteux.

1.3 Autres créances à court terme

	en CHF 31.12.2024	31.12.2023
Impôt anticipé	39'251.28	49'241.06
TVA suisse à récupérer	-.--	171'727.30
TVA étrangère à récupérer	134'510.41	-.--
Assurances sociales et institution de prévoyance	12'092.30	35'878.05
Autres avance de frais	14'738.30	9'401.39
Crées sur des parties liées	-.--	3'431.07
Total Autres créances à court terme	200'592.29	269'678.87

Le montant figurant sous la rubrique « TVA étrangère à récupérer » correspond à de la TVA acquittée en France sur divers services fournis par des prestataires dans le cadre des Jeux Olympiques 2024. À la date du bilan, des démarches de remboursement sont en cours.

1.4 Actifs de régularisation

	en CHF 31.12.2024	31.12.2023
Charges constatées d'avance	508'050.88	857'088.87
Produits à recevoir	1'880'127.41	34'688.63
Total Actifs de régularisation	2'388'178.29	891'777.50

P.m. : Stocks

Les stocks disponibles au 31 décembre 2024 sont principalement composés de fournitures de bureau, de petits articles-cadeaux portant la marque UWW ainsi que de vêtements remis gracieusement par les sponsors.

Les stocks de consommables (fournitures bureau et articles-cadeaux) sont réduits au strict minimum et leur valeur peut être considérée comme non significative (moins de CHF 5'000). Les achats sont donc comptabilisés directement en charge.

Les vêtements remis par les sponsors sont destinés exclusivement à un usage interne. Leur commercialisation est interdite par des clauses contractuelles prévues dans les accords de sponsoring, ce qui en limite la valeur économique.

Pour ces raisons, aucun poste distinct relatif aux stocks n'est présenté au bilan du 31 décembre 2024.

1.5 Immobilisations financières

	en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Prêt		180'000.00	180'000.00
Prêt portant intérêts, échéance au 30.10.2027		180'000.00	180'000.00
Titres		19'773'555.83	18'343'719.25
Obligations et assimilés		12'335'512.13	12'515'522.35
./. Obligations cotées en bourse avec échéance < 12 mois, indiquées séparément au bilan		(81'913.22)	(57'007.00)
Actions et assimilés		5'589'790.51	4'118'232.59
Immobilier		893'231.21	454'988.04
Métaux précieux & matières premières		343'493.82	156'455.20
Produits structurés		389'102.97	412'500.12
Fonds alternatifs et autres		304'338.41	743'027.95
Total Immobilisations financières		19'953'555.83	18'523'719.25

À la date de clôture, l'ensemble des titres détenus par UWW est placé sous mandat de gestion auprès de trois établissements bancaires distincts, à l'exception d'une obligation détenue en direct, avec une échéance en 2030.

Les portefeuilles sous gestion sont investis selon un profil de risque défensif, visant un rendement annuel cible entre 1 % et 6 %, conformément à la stratégie de gestion prudente des actifs financiers définie par le Comité Exécutif.

1.6 Immobilisations corporelles et incorporelles

	en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Terrain et immeuble		5'408'827.47	5'654'683.26
Installations et agencement		7'129.83	8'985.04
Véhicules		1.00	1.00
Matériel électronique		140'575.68	39'219.47
Plateforme OTT UWW+		98'123.31	136'118.01
Total Immobilisations corporelles et incorporelles		5'654'657.29	5'839'006.78

Le terrain bâti et l'immeuble correspondent au siège d'UWW à Corsier-sur-Vevey (Suisse) acquis en 2005, exploité depuis 2007.

L'acquisition d'une plateforme OTT a été activée comme immobilisation incorporelle, car elle génère un revenu mesurable sur plusieurs années (FER 10/3).

Les charges d'entretien et de réparation relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées directement en charges dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel elles sont engagées, conformément au principe de non-capitalisation de ces dépenses lorsqu'elles ne prolongent pas significativement la durée de vie ou n'augmentent pas la valeur des actifs concernés (FER 18/23).

Les amortissements sont calculés de façon linéaire en fonction des estimations de durées d'utilisation suivantes :

Terrains construits et bâtiments	40 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Véhicules	4 ans
Applications et logiciels	4 ans

La valeur des immobilisations est vérifiée chaque année à la date de clôture du bilan. Une valeur comptable supérieure à la valeur actuelle indique une dépréciation qui donne lieu à un amortissement spécial correspondant.

2. Passif

2.1 Dettes résultant des livraisons et prestations

	en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Fournisseurs tiers		239'152.01	299'184.47
Créanciers Fédérations membres		318'752.94	342'047.33
Total Dettes résultant des livraisons et prestations		557'904.95	641'231.80

Les dettes résultant des livraisons et prestations sont des obligations de paiement non honorées avec une échéance de moins de 12 mois.

2.2 Autres dettes à court terme

	en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Décompte TVA suisse 2024		909'089.45	-.--
C/c Organes auxiliaires		1'047'179.03	819'544.88
Charges sociales		911.00	16'559.05
Impôts à la source		-.--	10'068.90
Employés et bénévoles		799.38	2'000.00
Dettes envers des parties liées		475.78	800.00
Autres		-.--	1'714.56
Total Autres créances à court terme		1'958'454.64	850'687.39

Le décompte de TVA suisse n'est établi qu'une fois par année.

2.3 Passifs de régularisation

	en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Charges à payer		314'188.21	635'560.62
Taxes de candidature et d'organisation constatées d'avances		2'218'400.00	472'700.00
Produits des licences constatés d'avance		105'539.48	158'654.20
Autres produits constatés d'avance		63'487.46	224'274.23
Total Passifs de régularisation		2'701'615.15	1'491'189.05

Le compte « Charges à payer » figurant ci-dessus inclut des provisions au sens de la RPC 23, catégorisables comme « autres provisions ».

Autres provisions (en CHF)	31.12.2024	31.12.2023
Valeurs comptables au 01.01	75'000.00	16'000.00
Constitution	8'000.00	73'000.00
Utilisation	(8'000.00)	(14'000.00)
Dissolution par le compte de résultat	-.--	-.--
Valeurs comptables au 31.12	75'000.00	75'000.00

Les provisions à la date du bilan incluent une provision de CHF 65'000 pour un litige en cours avec un organisateur de jeux ayant réclamé en 2023 un montant total de CHF 114'620 pour des frais de séjour de participants. Après analyse du contrat et du décompte, UWW estime que le montant dû ne dépasse pas CHF 65'000.

À la date de clôture, aucune résolution n'a été trouvée, mais sur la base des éléments disponibles et des conseils reçus, UWW considère comme réaliste que seule une charge de CHF 65'000 sera à supporter.

En conséquence, une provision de CHF 65'000 a été comptabilisée au 31 décembre 2023 et maintenue au 31 décembre 2024, conformément aux dispositions de la RPC 23.

2.4 Contribution CIO 2025-2027

Calcul de la contribution CIO 2025-2027 :

en CHF	
Revenus JO 2024 (voir note 3.5)	14'881'115.14
Dépenses JO 2024 (voir note 3.5)	(1'519'032.62)
Résultat net des 2024	13'362'082.52
Allocation annuelle (25%)	3'340'520.63
Allocation aux années 2025-2027(75%)	10'021'561.89

La contribution du CIO est définie à partir du revenu net généré par les Jeux Olympiques. Elle est reconnue selon une méthode linéaire sur une période de quatre exercices, à compter de l'année de réalisation de l'événement.

La part afférente aux exercices futurs (2025 à 2027) est comptabilisée au passif du bilan sous le poste « Contribution CIO 2025–2027 ». Ce montant sera repris en résultat à concurrence d'un tiers par exercice.

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2024

en CHF	Terrain et constructions	Installations et agencement	Véhicules	Matériel électronique	Plateforme OTT UWU+
Valeurs comptables nettes au 1.1.2024	5'654'683.26	8'985.04	1.00	39'219.47	136'118.01
<u>Coûts d'acquisition</u>					
Situation au 1.1.2024	9'834'231.75	646'306.05	119'109.19	304'986.59	254'085.54
Entrées	0.00	0.00	0.00	173'502.07	34'035.58
Sorties	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Situation au 31.12.2024	9'834'231.75	646'306.05	119'109.19	478'488.66	288'121.12
<u>Corrections de valeur cumulées</u>					
Situation au 1.1.2024	(4'179'548.49)	(637'321.01)	(119'108.19)	(265'767.12)	(117'967.53)
Amortissements planifiés	(245'855.79)	(1'855.21)	0.00	(72'145.86)	(72'030.28)
Dépréciations d'actifs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Situation au 31.12.2024	(4'425'404.28)	(639'176.22)	(119'108.19)	(337'912.98)	(189'997.81)
Valeurs comptables nettes au 31.12.2024	5'408'827.47	7'129.83	1.00	140'575.68	98'123.31
Valeurs comptables nettes au 1.1.2023	5'900'539.05	9'141.25	1.00	53'253.23	163'338.43
<u>Coûts d'acquisition</u>					
Situation au 1.1.2023	9'834'231.75	644'607.05	119'109.19	275'211.39	217'784.57
Entrées	0.00	1'699.00	0.00	29'775.20	36'300.97
Sorties	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Situation au 31.12.2023	9'834'231.75	646'306.05	119'109.19	304'986.59	254'085.54
<u>Corrections de valeur cumulées</u>					
Situation au 1.1.2023	(3'933'692.70)	(635'465.80)	(119'108.19)	(221'958.16)	(54'446.14)
Amortissements planifiés	(245'855.79)	(1'855.21)	0.00	(43'808.96)	(63'521.39)
Dépréciations d'actifs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Situation au 31.12.2023	(4'179'548.49)	(637'321.01)	(119'108.19)	(265'767.12)	(117'967.53)
Valeurs comptables nettes au 31.12.2023	5'654'683.26	8'985.04	1.00	39'219.47	136'118.01

Explications relatives au compte de résultat

3. Produits d'exploitation

3.1 Taxes membres

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Cotisations membres affiliés	368'000.00	368'000.00
Cotisations membres associés	24'500.00	22'500.00
Licences athlètes lutte olympique	823'346.10	827'116.69
Licences arbitres lutte olympique	109'741.81	115'484.14
Licences entraîneurs lutte olympique	194'003.19	180'235.25
Licences de styles non olympiques	64'952.33	96'223.61
Taxes de transferts interclubs Europe	162'225.00	200'425.00
Taxes changement de nationalité	66'000.00	209'000.92
Total Taxes membres	1'812'768.43	2'018'985.61

3.2 Compétitions

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Taxes d'organisation championnats	638'000.00	2'731'200.00
Taxes tournois intl. lutte olympique	60'500.00	60'100.00
Taxes tournois intl. lutte non olympique	9'600.00	11'400.00
Taxes d'engagement	549'988.16	457'666.37
Taxe candidatures	12'500.00	11'000.00
Homologation tapis	62'601.97	56'000.00
Pénalités et sanctions	223'100.00	113'000.00
Total Produits des compétitions	1'556'290.13	3'440'366.37

3.3 Médias et audiovisuels

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Revenus de droits médiatiques	1'092'347.78	1'027'533.02
Revenus UWVW+	144'667.74	62'505.51
Total Médias et audiovisuels	1'237'015.52	1'090'038.53

3.4 Sponsoring et publicité

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Contribution des sponsors en espèce	300'526.50	314'485.28
Contribution des sponsors en nature	130'827.60	182'816.00
Monétisation de contenus en ligne	42'425.73	30'611.18
Autres	1'501.89	10'930.49
Total Sponsoring et publicité	475'281.72	538'842.95

3.5 Contribution CIO (Jeux Olympiques 2024)

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Revenus Jeux Olympiques 2024	14'881'115.14	
Contribution du CIO pour JO 2024	14'641'265.96	-.--
Subvention du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques aux frais de voyage des officiels	126'841.28	-.--
Frais refacturés	113'007.90	-.--
Dépenses Jeux Olympiques 2024	(1'519'032.62)	-.--
Logements Bureau et staff UWVW	(250'749.85)	-.--
Tickets pour compétitions de lutte	(86'757.53)	-.--
Maison de la lutte	(922'548.64)	-.--
Frais de voyage des officiels (ITO)	(140'735.35)	-.--
Frais de voyage du Bureau et staff UWVW	(73'115.06)	-.--
Autres dépenses	(45'126.19)	-.--
Résultat net des Jeux Olympiques	13'362'082.52	-.--
Part allouée à l'exercice 2024 (25%)	3'340'520.63	

3.6 Subventions privées

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Subventions du CIO aux programmes de développement	64'379.00	64'001.00
Subventions de la Solidarité Olympique aux programmes de développement	205'900.05	175'228.78
Subventions d'autres organismes	58'896.50	47'073.30
Total Subventions privées	329'175.55	286'303.08

3.7 Autres produits

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Frais de voyage refacturés	58'627.09	55'192.09
Sportcheck	-.--	91'479.05
Autres frais refacturés	6'158.28	13'345.20
Divers autres produits	4'908.84	13'064.64
Total Autres produits	69'694.21	173'080.98

3.8 Dons affectés

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Levée de fonds Earthquake 2023	-.--	14'321.88
Total Dons affectés	-.--	14'321.88

UWW ne compte pas sur des levées de fonds ou collectes de dons pour financer ses activités. La levée de fonds organisées en 2023 était liée à des circonstances extraordinaires (voir également p. 6) et devrait rester un cas isolé.

Cette collecte de dons n'a généré aucune dépense, hormis des frais bancaires non significatifs (moins de CHF 200).

3.9 Pertes sur débiteurs, variation du croire

	31.12.2024	31.12.2023
en CHF		
Pertes sur débiteurs	(7'812.95)	(6'349.52)
Variation du croire	(680'806.84)	94'440.66
Total Pertes sur débiteurs, variation du croire	(688'619.79)	88'091.14

4. Charges d'exploitation

4.1 Licences UWW

	31.12.2024	31.12.2023
en CHF		
Frais d'assistance et assurance des licenciés	(522'327.49)	(506'147.00)
Frais d'impression des cartes licences	(21'838.91)	(16'170.56)
Total Licences UWW	(544'166.40)	(522'317.56)

4.2 Compétitions

	31.12.2024	31.12.2023
en CHF		
Récompenses	(447'368.20)	(779'393.20)
Equipes techniques FOP	(660'874.61)	(623'775.42)
Présentation du sport	(55'855.42)	(527'416.55)
Equipes média	(729'082.02)	(761'977.31)
Service d'accréditation	(337'799.22)	(275'102.70)
Autres frais des compétitions	(145'252.62)	(380'614.85)
Total Compétitions	(2'376'232.09)	(3'348'280.03)

4.3 Médias et audiovisuels

	31.12.2024	31.12.2023
en CHF		
Production TV	(1'438'698.76)	(990'373.49)
Plateforme OTT UWW+	(254'797.57)	(218'100.25)
Documentaires	(29'302.34)	(3'518.47)
Autres frais médias et audiovisuels	(18'685.17)	(26'976.25)
Total Médias et audiovisuels	(1'741'483.84)	(1'238'968.46)

4.4 Sponsoring et publicité

	31.12.2024	31.12.2023
en CHF		
Honoraires consultants Marketing & Sponsoring	(102'493.38)	(112'078.01)
Commissions	(6'566.10)	(9'712.75)
Frais de voyage consultants	(2'123.74)	(1'521.01)
Frais d'activation Sponsoring	-.--	(22'698.08)
Campagnes publicitaires	(41'466.46)	(28'022.38)
Gestion de la monétisation Adsense	(67'135.73)	(50'605.22)
Total Sponsoring et publicité	(219'785.41)	(224'637.45)

4.5 Développement (Assistance technique)

	31.12.2024	31.12.2023
en CHF		
Éducation générale	(583'114.93)	(493'002.57)
Création contenu et maintenance plateforme Academy	(56'292.77)	(55'667.13)
Honoraires RDO et éducateurs	(205'022.05)	(192'945.79)
Frais de voyage RDO et éducateurs	(77'431.70)	(91'787.89)
Frais des cours de formation générale (frais de voyage, location salle, matériel, etc.)	(244'368.41)	(152'601.76)
Athlètes et entraîneurs	(690'665.09)	(1'218'032.19)
Frais des camps d'entraînements (frais de voyage, matériel, etc.)	(238'572.72)	(418'460.93)
Assistance technique pour compétition (frais de voyage, inscription, ...)	(395'888.46)	(641'150.50)
Frais des boursiers SO (frais de voyage, pension, licence, etc.)	(26'612.38)	(37'992.43)
Frais des cours pour entraîneurs (frais de voyage, écolage, etc.)	(29'591.53)	(120'428.33)
Arbitrage	(228'900.45)	(291'673.78)
Honoraires responsables arbitrage	(82'554.60)	(84'158.40)
Frais voyage Commission d'arbitrage	(18'673.59)	(51'456.43)
<i>Neutral Referee</i> (vols et logement)	(31'289.35)	(12'361.97)
<i>Referee Scolarship</i> (vols et logement)	(27'265.67)	(31'384.60)
Formation des Arbitres des luttes non olympiques (vols et logement)	(30'736.82)	(20'810.05)
Cours de formation (transport, logement, location salle, matériel, etc.)	(38'380.42)	(91'502.33)
Fédérations membres	(574'486.46)	(486'491.07)
Subvention pour projets des Fédérations	(77'450.87)	(64'701.00)
Frais des cours de formation pour administrateurs (transport, logement, location salle, matériel, etc.)	(38'952.96)	(38'809.65)
Ristournes des taxes de transferts interclubs	(81'112.50)	(100'212.50)
Equipements offerts aux Fédérations (tapis, vêtements, etc.)	(131'771.18)	(199'254.38)
Réductions de cotisations, taxes, et autres	(127'747.43)	(75'000.00)
Autres frais d'assistance aux Fédérations	(117'451.52)	(8'513.54)
Organes auxiliaires	(302'631.73)	(303'696.00)
Allocation annuelle aux Conseils Continentaux UWW	(140'631.73)	(141'696.00)
Allocation annuelle au Bureau ASO	(162'000.00)	(162'000.00)
Centres de performance	(158'993.56)	(178'801.66)
Frais centre Afrique	(136'643.89)	(141'010.70)
Frais centres Amériques	(22'349.67)	(37'790.96)
Autres	(35'874.66)	(1'079.54)
Subsides à d'autres organismes	(30'000.00)	-.--
Frais ISF Gymnasiade	(5'874.66)	(1'079.54)
Total Développement (AT)	(2'574'666.88)	(2'972'776.81)
en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Gestion et frais des tests anti-dopage	(535'579.06)	(465'606.46)
Autres frais de lutte anti-dopage	(16'038.17)	(16'092.50)
Total Lutte anti-dopage	(551'617.23)	(481'698.96)

4.6 Lutte anti-dopage

5. Charges de personnel

Ce poste correspond aux frais du personnel administratif travaillant au siège d'UWW en Suisse.

	en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Salaires bruts		(1'976'134.75)	(2'017'824.45)
Charges sociales		(204'644.23)	(210'721.93)
Fonds de prévoyance		(174'971.25)	(179'150.40)
Assurance maladie		(143'584.56)	(133'844.74)
Frais divers de personnel		(13'782.44)	(6'677.50)
Total Charges de personnel		(2'513'117.23)	(2'548'219.02)

6. Charges administratives

6.1 Frais des locaux

Ce poste correspond aux frais d'entretien et d'utilisation des bureaux d'UWW en Suisse.

	en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Eau, électricité et chauffage		(42'418.78)	(52'450.89)
Entretien locaux		(37'948.05)	(34'673.44)
Impôts et taxes		(8'160.39)	(8'150.20)
Total Frais des locaux		(88'527.22)	(95'274.53)

6.2 Entretien et maintenance IT

	en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Infrastructure réseau		(191'392.05)	(289'941.06)
Honoraires informaticiens externes		(128'424.60)	(126'720.00)
Développement informatique		(48'165.43)	(166'979.71)
Sécurité informatique		(36'000.00)	(20'624.00)
Outils informatiques de bureau		(63'951.21)	(58'588.49)
Maintenance et petit matériel		(13'136.77)	(23'686.16)
Total Entretien et maintenance IT		(481'070.06)	(686'539.42)

6.3 Honoraires administratifs

	en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Révision (audit des comptes annuels)		(7'600.00)	(8'000.00)
Conseils généraux		(692'592.05)	(583'887.04)
Conseils juridiques		(53'737.48)	(2'904.00)
Frais litiges		(17'500.00)	-.--
Protection propriété intellectuelle		(1'956.34)	(4'999.35)
Autres honoraires administratifs		(33'737.78)	(30'531.29)
Total Honoraires administratifs		(807'123.65)	(630'321.68)

6.4 Assurances

	en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Assurance voyage Bureau et staff		(30'000.00)	(30'000.00)
Responsabilité envers des tiers		(14'770.50)	(15'753.70)
Bâtiments, incendie		(7'747.50)	(8'811.90)
Transport de matériel		(4'200.00)	(4'200.00)
Total Assurances		(56'718.00)	(58'765.60)

6.5 Voyages et représentation

	en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Frais véhicules		(15'082.70)	(16'456.68)
Réceptions et Congrès		(20'071.74)	(54'059.95)
Frais voyage et per diem Bureau UWW		(191'051.13)	(170'844.56)
Frais de voyage à refacturer		(80'196.87)	(21'589.20)
Frais voyage staff UWW		(109'308.45)	(81'645.20)
Total Voyages et représentation		(415'710.89)	(344'595.59)

6.6 Communication

	en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Gestion des actifs numériques (DAM)		(41'685.43)	(40'347.89)
Gestion des relations clients (CRM)		(192'456.01)	(177'106.72)
Honoraires consultants externes		(47'259.90)	(31'210.85)
Outils IT de communication		(14'765.01)	(11'207.39)
Total Communication		(296'166.35)	(259'872.85)

6.7 Autres charges administratives

	en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Matériel de bureau		(5'529.11)	(9'339.48)
Téléphonie, internet		(57'861.06)	(63'888.60)
Autres		(26'034.10)	(18'160.11)
Total Autres charges administratives		(89'424.27)	(91'388.19)

7. Résultat financier net

	en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Produits financiers		2'007'503.83	1'618'521.16
Intérêts du prêt		10'800.00	10'800.00
Produits des titres		211'738.64	357'279.03
Gains de change		242'925.79	123'896.50
Gains de cours réalisés sur titres		420'619.45	373'149.29
Gains de cours non réalisés sur titres		1'121'419.95	753'396.34
Charges financières		(630'931.78)	(973'452.72)
Frais des dépôts bancaires		(40'845.67)	(35'122.73)
Frais des titres		(197'894.54)	(245'000.28)
Pertes de change		(199'614.48)	(302'648.02)
Pertes de cours réalisées sur titres		(43'503.24)	(155'623.37)
Pertes de cours non réalisées sur titres		(121'948.38)	(199'246.44)
Autres frais financiers		(27'125.47)	(35'811.88)
Résultat financier net		1'376'572.05	645'068.44

8 Résultat exceptionnel net

	en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Produits exceptionnels		28'234.60	142'075.15
Participation aux excédents d'assurances		28'234.60	99'282.10
Dissolution de réserves		-.--	39'199.00
Divers postes non significatifs		-.--	3'594.05
Charges exceptionnelles		(29'353.61)	(22'641.76)
Frais supplémentaires stages INSEP		(29'353.61)	-.--
2023 non provisionnés			
Divers postes non significatifs		-.--	(22'641.76)
Résultat exceptionnel net		(1'119.01)	119'433.39

Informations légales selon art. 959c CO et autres

Dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires

Aucune dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires n'a été effectuée en 2024, ni en 2023.

Emplois à plein temps

UWW atteste qu'elle compte moins de 50 emplois à plein temps au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

Rémunération brute de la Direction

en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Organe directeur suprême	391'105.00	391'105.00
Chargés de gestion (directeurs)	550'915.00	554'421.65

Caution

UWW n'a accordé aucune caution, ni durant l'exercice sous revue, ni durant l'exercice précédent.

Obligations de garantie

UWW n'a pris aucune obligation de garantie, ni durant l'exercice sous revue, ni durant l'exercice précédent.

Droits de gage envers des tiers

UWW n'a pris aucun droit de gage envers des tiers, ni durant l'exercice sous revue, ni durant l'exercice précédent.

Limitation de la propriété pour la garantie des engagements de l'association

Il n'y a pas d'hypothèque sur l'immeuble d'UWW.

Il existe un contrat-cadre de crédit pour l'utilisation de prêts lombards sous forme d'avances fixes. Les actifs financiers ont été mis en gage en guise de garantie. La valeur comptable des actifs financiers mis en gage s'élève à CHF 11'304'746.95 au 31 décembre 2024, contre CHF 0.00 au 31 décembre 2023. A la date du bilan, aucun prêt n'a été effectué.

Engagement de leasing

Il n'existe aucun engagement issu de contrats de leasing financier au 31 décembre 2024 ni au 31 décembre 2023.

Engagement envers des institutions de prévoyance professionnelle (LPP)

UWW a affilié son personnel à l'institution de prévoyance collective Groupe Mutuel Prévoyance, dans le cadre d'un plan à cotisations définies (primaute des cotisations).

Cotisations versées (employeur + employé) :

2024 : CHF 305'462.00

2023 : CHF 308'668.80

Part de l'employeur : 50%

Degré de couverture au 31.12.2023 : 109.17%

Obligation/avantage économique pour l'entreprise : Aucun

Il n'existe aucun engagement envers le Groupe Mutuel Prévoyance au 31 décembre 2024, ni au 31 décembre 2023.

Participations substantielles

Il n'existe pas de participations substantielles

Autres dettes non inscrites au bilan

Il n'existe ni dettes irrévocables issues d'accords ne devant pas figurer au passif, ni autres obligations fermes de livraison et/ou d'achat.

Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement important susceptible d'influencer les comptes annuels 2024 n'est connu après la date du bilan.

Évaluation des risques

Le Comité Exécutif a procédé à plusieurs évaluations des risques au cours de l'année sous revue.

Rapport de performance

1. Présentation de l'organisation :

Nom : United World Wrestling

Forme juridique : association au sens des articles 60 ss du Code Civil Suisse.

Siège : Corsier-sur-Vevey, Suisse.

Numéro d'identification des entreprises : CHE-108.227.795

Registre du Commerce : inscrite depuis le 29 juin 2017 sous le n° 550.1.158.933.

Buts associatifs : encourager le développement de la lutte dans tous les styles et en assurer la promotion dans tous les pays du monde; apporter son soutien et son assistance technique dans tout pays; contribuer au développement de liens d'amitié entre les lutteurs et entre les Fédérations Nationales; établir et diffuser les règles internationales régissant les différents styles de luttes; exercer le contrôle de la lutte sur toutes les Fédérations Nationales affiliées et aux Membres Associés; superviser l'application des règlements et règles de lutte aux Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Coupes du Monde, compétitions continentales et à toutes les épreuves internationales qui se disputent sous le contrôle de la Fédération; désigner, sélectionner, former et contrôler les arbitres internationaux, les entraîneurs et les dirigeants; représenter le sport de la lutte et de défendre ses intérêts au sein du Mouvement Olympique, en particulier au Comité International Olympique (CIO) et auprès des autres associations ou organisations sportives concernées; arbitrer et prendre toutes les décisions, mesures et sanctions nécessaires dans les litiges ou différends pouvant survenir, soit à la suite de violations des statuts ou des règlements de la Fédération, soit dans des différends opposant les membres dans la pratique de la lutte; s'opposer à toute discrimination politique, raciale ou religieuse.

Vision : être mondialement reconnue comme une fédération olympique inspirante, innovante et de premier plan.

Mission : diriger la croissance de la lutte, compétitive et récréative, dans le monde entier.

Intérêt public : à travers ses activités dans le monde, UWW est reconnue d'intérêt public par les autorités suisses.

Lien avec le Comité International Olympique (CIO) : depuis 1921, UWW est reconnue par le CIO comme la fédération sportive internationale de la lutte gréco-romaine et de la lutte libre.

Organisation d'UWW : au 31 décembre 2024, UWW compte 188 fédérations nationales affiliées (luttes olympiques) et 49 fédérations associées (luttes non olympiques), représentées par 24 membres élus (le Bureau), dont notamment un président, six vice-président(e)s, cinq présidents de conseil continental et un président de la commission des athlètes. L'actuel secrétaire général, nommé par le Bureau en janvier 2022, n'est pas un membre élu. Le Comité Exécutif se compose du président, du secrétaire général et des vice-présidents.

Les Conseils continentaux sont des organes auxiliaires d'UWW qui regroupent les membres affiliés et associés de leur continent respectif. Ils sont au nombre de cinq :

- UWW-Afrique
- UWW-Americas
- UWW-Asia
- UWW-Europe
- UWW-Oceania

Le Bureau des Styles Associés est un organe auxiliaire d'UWW, dirigé par la Présidente du Comité des Styles Associés, qui s'occupe des styles de lutte non olympiques.

2. Activités 2024 et performance

Les Jeux Olympiques de 2024 : un succès stratégique pour UWW et la lutte

Les Jeux Olympiques de 2024 ont constitué le point culminant des activités d'UWW et ont représenté un succès majeur pour la promotion et la visibilité du sport de la lutte. La participation active d'UWW à cet événement mondial a permis de renforcer sa position sur la scène sportive internationale.

Parmi les moments symboliques, l'arbitre de lutte Mélanie Tran a été mise à l'honneur en prêtant le serment olympique lors de la cérémonie d'ouverture. Par ailleurs, cinq lutteurs ont eu l'honneur de défilé en tant que porte-drapeaux de leurs pays respectifs. Les compétitions ont attiré des tribunes combles, dans une ambiance festive, et ont été marquées par des performances remarquables. L'exploit le plus marquant restera la cinquième médaille d'or consécutive remportée par le lutteur cubain Mijaín López, qui entre ainsi dans la légende olympique. Ces temps forts ont généré une importante couverture médiatique, contribuant à faire découvrir la lutte à un public plus large. Cette dynamique s'est également reflétée sur les réseaux sociaux d'UWW, qui ont enregistré des records en termes de nouveaux abonnés et d'engagement numérique.

La délégation d'UWW à Paris comprenait une vingtaine de membres du Bureau, 70 officiels techniques internationaux (ITO), ainsi qu'une dizaine de collaborateurs chargés de la logistique hors compétition (Maison de la Lutte, hospitalité, coordination, etc.). La Maison de la Lutte, idéalement située sur une péniche au Port de Suffren, au pied de la tour Eiffel, a accueilli pendant dix jours les représentants des fédérations nationales, les athlètes médaillés, les sponsors ainsi que les partenaires institutionnels de l'organisation.

Aspects financiers des Jeux de Paris 2024

Les dépenses totales liées à la participation d'UWW aux Jeux Olympiques 2024 se sont élevées à environ 1,5 million de francs suisses, contre environ 830'000 francs suisses lors des Jeux de Tokyo 2021. Cette augmentation s'explique principalement par les restrictions sanitaires drastiques en vigueur en 2021, qui avaient entraîné une réduction des dispositifs logistiques et événementiels.

En termes de revenus, la contribution du Comité International Olympique (CIO) s'est établie à 16,6 millions de dollars américains, soit une hausse de 9,6 % par rapport aux 15,14 millions perçus en 2021. Cette progression a permis de compenser en partie l'impact négatif de la dépréciation du dollar américain face au franc suisse. À cela s'ajoutent des revenus annexes d'environ 240'000 francs suisses, conduisant à un résultat net de 13,4 millions de francs suisses, en légère progression par rapport à 2021 (13,3 millions).

À compter de 2024, UWW a décidé de lisser les revenus nets liés aux Jeux Olympiques sur l'ensemble du cycle 2024–2027, dans une logique de gestion budgétaire équilibrée et durable, en particulier pour les années non olympiques.

Gouvernance : Avancées notables en matière d'équité et de transparence

La promotion de la place des femmes dans la lutte est restée une priorité stratégique pour UWW en 2024, avec des avancées concrètes et mesurables. Lors des Jeux Olympiques, UWW a atteint un jalon historique en déléguant onze femmes ITO, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré par l'organisation. Cette représentation accrue témoigne de l'engagement actif de la fédération en faveur de l'égalité des genres dans les fonctions techniques et décisionnelles.

Dans le même esprit, UWW a procédé à une révision statutaire importante, instaurant deux sièges supplémentaires réservés aux femmes au sein de son Bureau. Le nombre minimum de femmes membres du Bureau passe ainsi à cinq, incluant au moins deux femmes vice-présidentes. Cette réforme s'inscrit dans les engagements de l'organisation pour une gouvernance inclusive et équilibrée.

Ces efforts ont été salués au niveau international. Le cinquième rapport de gouvernance de l'ASOIF (Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été), publié en juin 2024, a classé UWW dans le groupe A2, avec une note de 188 points sur 240 – une progression significative par rapport au précédent

cycle d'évaluation. L'ASOIF a par ailleurs cité UWW comme exemple de bonnes pratiques dans des domaines clés tels que :

- la transparence organisationnelle,
- la publication des indemnités et avantages,
- la gestion des processus électoraux,
- la diffusion des postes vacants,
- la conformité avec le droit de la concurrence,
- le traitement des appels,
- ainsi que la protection des données et la cybersécurité.

Enfin, l'adoption du référentiel comptable Swiss GAAP RPC constitue une étape supplémentaire vers l'alignement d'UWW sur les standards de gouvernance financière rigoureuse, renforçant la transparence, la comparabilité et la fiabilité de ses états financiers.

Développement : une année d'intensification des efforts en éducation, accompagnement et partenariats

En 2024, les activités du département de développement de UWW ont connu une forte intensité, consolidant les axes stratégiques de formation, de soutien aux athlètes et aux fédérations, et de promotion de l'arbitrage. Plus de 2,5 millions de francs suisses ont été alloués au développement en 2024 (contre 2,9 millions en 2023).

Éducation générale : extension des outils d'apprentissage

La plateforme officielle *UWW Academy* a poursuivi son expansion avec l'ajout de trois nouveaux cours dédiés à l'administration du sport :

- Gestion des finances,
- Gestion du marketing,
- Organisation d'un grand événement sportif.

Par ailleurs, un outil interactif d'analyse de données couvrant l'ensemble des grandes compétitions UWW a été mis à disposition des athlètes, entraîneurs, supporters et autres parties prenantes, facilitant l'analyse des performances et la préparation stratégique.

Des modules spécifiques sur l'arbitrage et la lutte de plage ont également été intégrés à l'offre de formation. L'investissement total en matière d'éducation générale s'est élevé à 583'115 francs suisses en 2024, en hausse par rapport à 493'000 francs suisses en 2023.

Accompagnement des athlètes et entraîneurs

UWW a soutenu 293 bénéficiaires à travers ses programmes de développement, leur apportant une assistance technique pour la participation aux camps pré-championnats et aux championnats eux-mêmes.

Les camps *More than Medals*, organisés en Jordanie, en République Dominicaine et en Serbie, ont accueilli environ 150 jeunes athlètes dans un cadre pédagogique et technique de haut niveau. Le Championnat d'Afrique de lutte de plage a bénéficié d'un soutien renforcé : une centaine de participants ont reçu une assistance technique spécifique d'environ 180'000 francs suisses, cofinancée par UWW, UWW-Afrique et la Solidarité Olympique.

Le total des dépenses pour ces programmes s'est élevé à 690'665 francs suisses en 2024, contre 1'218'030 francs suisses en 2023. Cette diminution s'explique par l'absence, en année olympique, des activités d'assistance technique habituellement organisées en marge des Championnats du monde seniors, lesquelles avaient représenté une part significative des dépenses en 2023.

Arbitrage : stabilité du développement

En 2024, UWW a reconduit deux programmes majeurs :

- le programme *Neutral Referee*, qui permet le déploiement d'arbitres intercontinentaux lors des championnats continentaux seniors,
- le programme *Referee Scholarship*, offrant des bourses de formation aux arbitres prometteurs.

Des actions spécifiques ont également été menées pour développer l'arbitrage des styles non olympiques. L'ensemble des activités en arbitrage a représenté une dépense de 210'230 francs suisses (contre 241'075 en 2023).

Soutien aux fédérations membres

Les fédérations nationales membres ont bénéficié de nouvelles opportunités de formation, notamment via la quatrième édition de l'*Event Organizer Workshop*, organisée à Tirana (Albanie), axée sur la gestion d'événements internationaux.

Par ailleurs, huit projets ont été subventionnés dans le cadre des programmes *Grassroots* et *Gender Equality*, soutenant l'enseignement de la lutte auprès de la jeune génération et l'inclusion dans la lutte.

Grâce au partenariat avec le sponsor principal Taishan, UWW a à nouveau distribué des tapis de lutte à différentes fédérations. Les dépenses totales liées au soutien des fédérations se sont élevées à 574'500 francs suisses en 2024, contre 486'500 francs suisses en 2023.

Autres activités majeures

En 2024, UWW a déployé ses équipes techniques sur 35 compétitions organisées à travers les cinq continents, assurant la mise en place de tous les services essentiels au bon déroulement des événements (gestion de compétition, technologies de l'information, secrétariat, vidéo, protocole, accréditations, présentation du sport). Les dépenses liées aux compétitions se sont élevées à 2,3 millions de francs suisses, en baisse par rapport à 2023 (3,8 millions). Une diminution principalement due à l'absence de championnat du monde senior en année olympique.

Les équipes média ont également été mobilisées pour couvrir ces compétitions et garantir une diffusion de qualité. Huit compétitions majeures ont bénéficié d'une production télévisée dédiée, renforçant la visibilité internationale de la lutte. La plateforme de diffusion en ligne UWW+ a connu sa première année complète d'exploitation et a enregistré une croissance continue, bien qu'elle n'ait pas encore atteint son seuil de rentabilité. Par ailleurs, une dizaine de documentaires ont été produits, complétant les nombreux extraits vidéo issus des compétitions. Les dépenses médias et audiovisuelles se sont élevées à 1,7 million de francs suisses, en hausse par rapport à 2023 (1,2 million), mais produisant les résultats escomptés (renouvellement de contrats TV, visibilité accrue, engagements numériques en hausse).

Gestion financière générale

En 2024, les charges administratives (2,6 millions de francs suisses) et de personnel (2,5 millions) sont restées stables par rapport à 2023. Le résultat financier net a bénéficié d'une conjoncture boursière favorable, générant un profit de 1,4 million de francs suisses, contre 645'000 francs suisses l'année précédente.

Le résultat annuel 2024 affiche une perte de 3'640'117.22 francs suisses, réduisant la fortune de la fédération à 39'874'107.40 francs suisses au 31 décembre 2024. Après un cycle olympique 2020–2024 marqué par des défis majeurs (pandémie de COVID-19, conflits internationaux) et des investissements importants dans la transformation digitale, le Comité Exécutif réaffirme sa volonté d'équilibrer les comptes pour les prochaines années, afin de préserver la solidité financière de l'organisation tout en poursuivant les investissements stratégiques nécessaires.

Perspectives financières 2025

Les perspectives financières pour l'année 2025 s'annoncent équilibrées. Un plan d'économies a été mis en œuvre pour réduire certaines charges, tandis que les investissements réalisés au cours du cycle précédent devraient commencer à porter leurs fruits, notamment à travers une hausse attendue des revenus de sponsoring et des droits médiatiques.

L'année 2025 marque le début d'un nouveau cycle olympique, et UWW entend saisir pleinement les opportunités de développement, tout en maintenant une gestion rigoureuse de ses objectifs financiers.

3. Information sur l'organe directeur, responsables de la direction et organisations proches

Selon les Statuts d'UWW, l'assemblée générale des membres affiliés et des membres élus du Bureau constitue l'organe suprême de la Fédération. La liste complète des membres affiliés et des membres élus du Bureau est disponible sur le site web officiel d'UWW.

Le Comité Exécutif a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration, la gestion financière et l'organisation des activités de la Fédération (art. 13 des Statuts).

Organe directeur - Comité Exécutif au 31.12.2024

M. Nenad LALOVIC, Président depuis 2013, Membre du Bureau employé à plein temps.

M. Mikhail MAMIASHVILI, Vice-Président depuis 2014, Membre du Bureau bénévole.

Mme Natalia YARIGUINA, Vice-Présidente depuis 2014, Membre du Bureau bénévole.

M. Akhroldjan Ruziev, Vice-Président depuis 2014, Membre du Bureau bénévole.

M. Theodoros HAMAKOS, Vice-Président depuis 2020, Membre du Bureau bénévole.

Mme Rodica Maria YAKSI, Vice-Présidente depuis 2024 et Présidente du Comité des Styles Associés, Membre du Bureau bénévole.

M. Fouad MESKOUT, Vice-Président depuis 2024 et Président d'UWW-Afrique, Membre du Bureau bénévole.

M. Carlos ROY, Secrétaire Général depuis 2022, employé à plein temps.

Autres responsables de la direction au 31.12.2024

M. Jean-Daniel REY, directeur des Sports depuis 2014, employé à plein temps.

M. Sébastien GUENAT, directeur IT depuis 2014, employé à plein temps.

M. Gordon TEMPLEMAN, directeur Marketing et Communication depuis 2014, employé à plein temps.

Mme Deqa NIAMKEY, directrice du Développement depuis 2017, employée à plein temps.

Employés à plein temps de la fédération

Au 31.12.2024, UWW emploie 17.1 personnes à temps plein en Suisse, contre 18.1 au 31.12.2023.

Personnes/Organisations considérées comme proche :

- Membres affiliées et associées d'UWW
- Comité International Olympique
- Solidarité Olympique
- ASOIF